

# Négociation relative au télétravail : information Réunion paritaire du 3 novembre 2020

## Fiche de décryptage

\*\*\*

#### Ce qu'il faut retenir :

Les organisations syndicales et patronales se sont retrouvées le 3 novembre 2020 pour la première séance de négociation relative au télétravail.

Cette négociation était prévue dès le 22 septembre, à la suite du diagnostic paritaire validé par l'ensemble des organisations syndicales et patronales, hors la CGT et la CFTC.

Rappelons que le MEDEF avait convié, dès la sortie du premier confinement, par un courrier en date du 14 mai 2020, les organisations syndicales et patronales à établir un diagnostic partagé du télétravail pendant la période de confinement, conduit en 6 séances du 5 juin au 22 septembre 2020.

La décision gouvernementale de reconfinement de la population et la nouvelle version du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs en période de covid-19 publiée le 29 octobre changent le contexte de démarrage de cette négociation : le télétravail, dans la période actuelle, et potentiellement de manière durable, est amené à un être un mode d'organisation largement utilisée lorsque c'est possible. Pour répondre de manière utile et rapide à ces enjeux, le MEDEF a proposé de mener une négociation resserrée afin de répondre aux attentes et aux questions que se posent légitiment les entreprises et les salariés.

L'ensemble des organisations syndicales et patronales ont acté l'urgence d'aboutir rapidement, et ont défini un calendrier resserré de discussions.

C'est parce que le diagnostic partagé a été réalisé dans des conditions sérieuses et a permis d'objectiver un certain nombre de situations qu'il est possible aujourd'hui d'envisager cette négociation dans un calendrier ambitieux, avec 4 séances d'ici le 23 novembre.

Le Medef aborde cette négociation avec un état d'esprit constructif et responsable, dans la continuité des principales conclusions du diagnostic.

Son objectif principal demeure: aboutir à un accord utile aux entreprises et aux salariés, sans norme ou contrainte supplémentaire pour les employeurs afin de ne pas troubler la dynamique du dialogue social de terrain sur le télétravail.

Hubert Mongon, chef de file du MEDEF dans cette négociation, a rappelé plusieurs points majeurs en préambule :

 le télétravail est un sujet d'organisation à traiter au plus près de l'entreprise: la dynamique d'accords d'ores et déjà engagée par les entreprises, sur le télétravail y compris exceptionnel (plus de 700 accords d'entreprises sont signés ou en cours de négociation depuis janvier 2020);



- si le recours au télétravail était plébiscité par les salariés en mars 2020 dans le contexte sanitaire d'alors, cela est moins le cas dans le cadre de ce second confinement comme le montrent les dernières enquêtes<sup>1</sup>;
- dans la période exceptionnelle que nous traversons, toute activité télétravaillable doit l'être, et c'est bien l'employeur qui a la responsabilité de définir ce qui est télétravaillable, en prenant en compte un faisceau d'éléments exogènes (contraintes technologiques) et endogènes (nécessités de service) en lien avec les objectifs de l'entreprise, et par un un dialogue social de proximité.

La réunion d'aujourd'hui a permis d'échanger entre organisations au sujet des grandes thématiques qui pourraient constituer l'ossature d'un futur texte :

- anticipation du télétravail,
- modalités de mise en place opérationnelle du télétravail,
- enjeux et impacts en termes d'organisation du travail,
- accompagnement des collaborateurs et des managers,
- préservation de la relation de travail avec le salarié,
- continuité du dialogue social,
- modalités de mise en œuvre du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.

## En conclusion:

- Un calendrier resserré de 4 séances a été acté :
  - 10/11 matin,
  - 13/11 après-midi,
  - 17/11 après-midi,
  - 23 /11 après-midi.
- Les organisations patronales se sont engagées à transmettre d'ici la prochaine séance un projet de plan détaillé, tenant compte des échanges de la réunion d'aujourd'hui.

## Pour mémoire :

- Chefs de file des organisations d'employeurs :

MEDEF: Hubert Mongon, en collaboration avec Dominique Carlac'h

■ CPME : Eric ChevéeU2P : Michel Picon

- Chefs de file des syndicats :

CFDT : Catherine PinchautCGT : Fabrice Angéi

■ FO : Béatrice Clicq

CFE-CGC : Jean-François Foucard

• CFTC : Eric Courpotin

Contacts au sein du Pôle social du Medef : Pierre-Mathieu Jourdan & Odile Menneteau

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Challenge d'octobre 2020 : en septembre : 29% souhaitent télétravailler davantage (55% en mars), donc une perception mitigée de la part des salariés.